



Dear members of the IRB Consultative Committee,

The Immigration and Refugee Board of Canada (IRB) has published its [Practice Notice: Scheduling of virtual and in-person hearings at the IRB](#) which is now in effect for hearings to be held on September 5, 2023, or later. Our earlier [practice notice](#) on scheduling hearings still applies to hearings held on or before September 4, 2023.

This update to the IRB's hearings model will provide greater flexibility and increase access to in-person hearings for persons appearing before the Board.

Background

In September 2022, the Board issued its practice notice on the scheduling of virtual, hybrid and in-person hearings. At that time, the goal was to offer more access to IRB facilities for hybrid and in-person hearings, while still protecting the health and safety of participants, employees, and visitors. The IRB committed to reviewing its approach in Spring 2023.

Main changes in the new practice notice

Chers.ères membres du Comité consultatif (CC) de la CISR,

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a publié son [Avis de pratique : Mise au rôle des audiences virtuelles et en personne à la CISR](#), qui s'applique maintenant aux audiences tenues à partir du 5 septembre 2023. La version précédente de l'[avis de pratique](#) sur la mise au rôle des audiences s'applique toujours aux audiences qui se tiendront d'ici le 4 septembre 2023.

Cette mise à jour du modèle de fonctionnement des audiences de la CISR permettra une flexibilité accrue et un meilleur accès aux audiences en personne pour les personnes qui comparaissent devant la CISR.

Contexte

En septembre 2022, la CISR a publié son avis de pratique sur la mise au rôle des audiences virtuelles, hybrides et en personne. À l'époque, l'objectif était d'offrir un meilleur accès aux installations de la CISR pour les audiences hybrides et en personne, tout en protégeant la santé et la sécurité des participants, des employés et des visiteurs. La CISR s'est engagée à revoir son approche au printemps 2023.

Principaux changements dans le nouvel avis de pratique

- Hearings are still virtual by default. However, updated procedures allow many requests for in-person hearings to be accepted without the need to provide reasons.
- The new practice notice makes it clear that individuals can use IRB premises and equipment for their virtual hearings upon request and subject to operational limitations.
- Divisions have updated the procedures individuals use to request in-person hearings or to access IRB space for virtual hearings.

The new practice notice supports access to justice with efficient and effective processes that recognize the specific needs and differing situations of all those who appear before the Board.

Please share this message with your membership as you deem appropriate. Thank you once again for your ongoing engagement.

- Les audiences sont toujours tenues virtuellement par défaut. Toutefois, les nouvelles procédures permettent d'accueillir de nombreuses demandes d'audiences en personne sans qu'il soit nécessaire de les motiver.
- Le nouvel avis de pratique précise que les personnes peuvent utiliser les locaux et l'équipement de la CISR pour leurs audiences virtuelles, sur demande et sous réserve des limites opérationnelles.
- Les Sections ont mis à jour les procédures utilisées pour demander des audiences en personne ou l'accès aux installations de la CISR pour des audiences virtuelles.

Le nouvel avis de pratique favorise l'accès à la justice grâce à des procédures efficaces et efficientes qui tiennent compte des besoins spécifiques et des situations différentes de toutes les personnes qui comparaissent devant la CISR.

Nous vous invitons à transmettre le présent message à vos membres si vous le jugez nécessaire. Je vous remercie encore une fois pour votre appui soutenu.